

COMITE DIRECTEUR TELEPHONE

Mardi 12 octobre 2010 – 18h30 à 19h45

Présents

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Patrick SOIN, Grégory VINCENT

Excusés

Jacky BAUDRAND Pierre BIGOT, Philippe LANG, Liala FOUMANN, Bernard SAINT-JEAN

Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) pour leur participation.

Proposition de Réglementation Sportive 2010-2011

Le Président LESCURE rappelle que seules les remarques ou propositions relatives au projet de modification de la Réglementation Sportive formulées par écrit avant le 11 octobre sont discutées en séance puis soumises au vote.

Les remarques ou propositions sont étudiées en séance, discutées et soumises au vote.

Les textes sont amendés conformément aux décisions du Comité Directeur Fédéral et la Réglementation Sportive 2010-2011 est adoptée. Elle sera publiée sur notre site Internet avant l'ouverture de la nouvelle saison (rubrique « publications officielles »).

Comme chaque année, les modifications seront identifiées par un trait vertical dans la marge du document. Une liste non exhaustive des modifications apportées à la Réglementation Sportive est disponible ci-après.

1. Pour ce qui concerne les suppressions de texte :

- Mutation :
 - suppression de la période de mutation
 - suppression du paragraphe « accords avec les fédérations étrangères »
 - suppression du paragraphe « mutation vers l'étranger »
- Championnat de France de Bike & Run :
 - suppression de l'obligation d'être licencié avant le 31 janvier
- D1/D2 triathlon / duathlon :
 - suppression de l'exposé de course physique, sauf sur la première étape,
 - Suppression de l'obligation de communiquer une liste d'athlètes avant le 31 janvier
- D1 duathlon : assistance technique
 - Suppression de la fourniture de roue par moto suiveuse
- Suppression du jury d'appel

2. Pour ce qui concerne les ajouts et/ou modifications de texte :

- Mandats électifs au sein d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue, ou de la fédération
 - l'élu doit disposer d'une licence en cours de validité, et ce chaque année pendant toute la durée de son mandat.
- Demande de licence et certificat médical :
 - de moins de 6 mois au lieu de moins d'un an
 - joint au formulaire de licence et non sur le formulaire de licence
 - inutile pour les licences « dirigeant »
- Licence longue : à demander avant le 15 octobre et non jusqu'au 31 octobre (car la demande de licence doit être saisie par la F.F.TRI. avant le 31 octobre pour être prise en compte)
- Mutation : modification de la procédure de demande de mutation
- Licence manifestation :
 - révision de la procédure à suivre
 - règle dérogatoire pour les distances ne répondant pas à nos tableaux de distances
- Droits de licence manifestation :
 - intégration d'une règle prévoyant le cas des triathlons itinérants se déroulant sur le territoire de plusieurs ligues
- Non présentation de licence :
 - mise à jour de la procédure en cas de non présentation de licence, dorénavant gérée par les ligues
- Dossards
 - Sur le Championnat de France des Jeunes (triathlon, duathlon, aquathlon) et Championnat de France des Ligues : Les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale dûment remplie et signée, d'une attestation du Président de la Ligue, ainsi que la licence fédérale dûment remplie et signée de chaque concurrent concerné.
 - précision concernant les dimensions autorisées
 - lorsque la ceinture porte dossard est autorisée (épreuve comportant une partie natation), il est précisé que le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible.
- Arbitrage :
 - ajout d'une mise à disposition de VTT
 - Rôle de l'arbitre principal ; ajout d'une mission visant à valider le respect des engagements pris par les organisateurs dans le cadre des épreuves labellisées « Triathlon Durable »
 - Carton noir : précision concernant la zone de pénalité pouvant être mise en place sur les épreuves LD en lieu et place de la boucle de pénalité.
 - Carton rouge : le concurrent doit obligatoirement remettre son dossard à l'arbitre et s'arrêter. Sur les Grandes Epreuves Nationales, le non respect de ce point donnera lieu à une procédure disciplinaire
- Température de l'eau et port de la combinaison :
 - le cas particulier s'applique uniquement aux Championnats de France Jeune et 1/2 finales Triathlon Jeune, Championnats de France des Ligues, U23, Elite, Championnats de France des Clubs de D1, D2 et D3 (les sélectifs ne sont plus concernés)
- Bike & Run :
 - ajout d'une précision, pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.
- Formule de classement :
 - précision ajoutée quant à la catégorie dans laquelle est classée une équipe composée d'athlètes de catégories différentes
- Prix et récompense :
 - ajout d'une précision : Tous les athlètes inscrits sur une course ont accès à la grille de prix associée, sans possibilité de la réserver à une catégorie d'athlètes.

- Titres :
 - Ajout d'une mention : Dans le cas d'une double licence F.F.TRI. / F.T.TRI., les couleurs portées lors des championnats de France seront celles du club F.F.TRI...sauf accord contraire entre la F.T.TRI. et le club F.F.TRI. de l'athlète concerné(e). Une copie de l'accord devra être transmise à la Commission Nationale Sportive.
- Création de la D3 de Duathlon
- Création du championnat de France des jeunes par équipe de club
- Quotas :
 - Ajout d'une précision concernant les délais à respecter pour les championnats LD triathlon / duathlon
 - Modification des quotas pour les championnats de France CD & LD Duathlon & Triathlon
 - Les quotas de la ligue organisatrice sont doublés pour l'ensemble des Championnats de France excepté pour le Championnat de France des Jeunes de Triathlon dont les quotas sont attribués pour chacune des demi- finales.
- D1 triathlon/duathlon / accès
 - sous réserve de qualification, deux moyens permettent d'accéder en D1, être labellisé à minima « école de triathlon** » ou payer une « taxe de formation »
- D2 triathlon/duathlon / accès
 - sous réserve de qualification, deux moyens permettent d'accéder en D2, être labellisé à minima « école de triathlon* » ou payer une « taxe de formation »
- D1/D2 triathlon/duathlon / accès :
 - Pour confirmer la liste des licenciés autorisés à courir en D1 ou en D2 selon le cas de figure, la Commission Nationale Sportive (CNS) fera éditer une liste, par club, des licenciés au 31 janvier de la saison en cours. Cette liste sera transmise aux clubs et au corps arbitral.
 - Précision des délais et des démarches à respecter en cas de mutation
- D1 triathlon / aire de transition :
 - Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.
- D1/D2 triathlon/duathlon / pénalités :
 - Mise à jour des motifs de pénalités
 - Révision du barème des pénalités
- D3 triathlon :
 - Assouplissement des conditions de participation des clubs de D1 et D2
 - Possibilité, comme en D1 et D2, de faire courir, en complément de l'équipe, des cadets (selon distance de course) juniors ou U23
 - Mise à jour des motifs de pénalités
 - Révision du barème des pénalités
- D2 duathlon / assistance technique
 - Ajout d'une disposition autorisant l'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club.
 - Possibilité de mettre en place des points d'assistance sur le circuit cycliste (dépôt de roue exclusivement).
- D2 duathlon / accès :
 - Précision concernant le nombre d'équipe : la D2 est ouverte à 18 équipes de club masculines pour la saison 2010/2011 et 16 équipes masculines à partir de la saison 2011/2012.
- D2 duathlon / nombre de points par étape :
 - Révision du nombre de points pouvant être acquis par étape en fonction du classement.
- D2 duathlon / descente en D3
 - Intégration d'un paragraphe prévoyant les modalités de descente en D3
- Groupe d'accès en D1 des clubs de duathlon féminin
 - L'accès en D1 se dispute sur une course unique lors de la dernière étape du Championnat de France des Clubs masculins de D2 de Duathlon et non plus sur un circuit parallèle à la D1.
 - Précision des conditions de participation
- Coupe de France des clubs – triathlon et duathlon

- Assouplissement des conditions de participation d'une deuxième équipe de clubs de D1 et D2
- Précision quant à la composition des équipes : Cinq concurrent(e)s constituent l'équipe de course, dont au minimum un athlète de nationalité française (deux au minimum à compter de la saison 2011-2012).
- Précision concernant le classement de l'équipe : Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.
- Coupe de France des jeunes
 - Précision quant au nombre d'équipes pouvant être inscrites par un même club : non limité
 - Ajout d'une mention précisant que le nombre d'équipes d'un même club pouvant accéder au podium n'est pas limité
- Championnat de France des Ligues Régionales
 - Mise à jour du tableau des quotas

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général